

**Les Pennes-Mirabeau** Suite de l'affaire  
des jeunes filles décédées aux Etats-Unis.

## Le combat pour Léa et Orane continue

■ Long parcours depuis l'été 2009, au cours duquel deux jeunes filles, l'une pennoise, Léa Baldaccini, 17 ans, et l'autre marseillaise, Orane Pozzo di Borgo, 16 ans, ont trouvé la mort au cours d'un accident de van lors d'un séjour de vacances aux Etats-Unis organisé par la société Cousins d'Amérique.

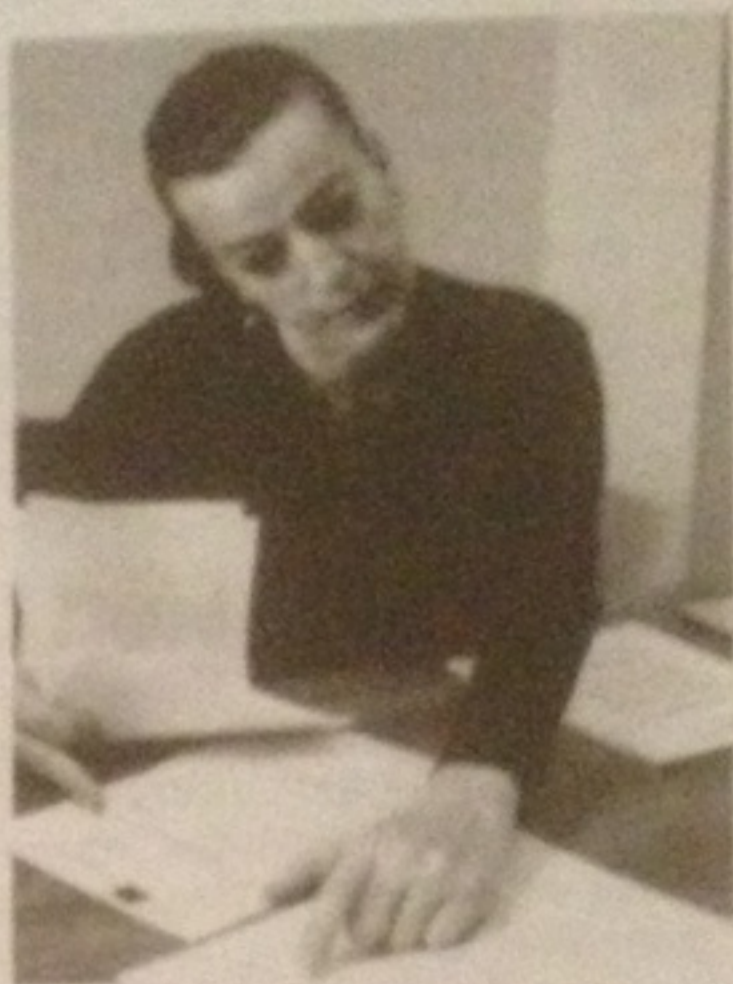
Une association, Les amis de Léa et d'Orane, a vu le jour pour accompagner les familles, faire reconnaître l'ensemble des responsabilités dans un dossier où l'accident a été précédé de nombreux dysfonctionnements, mais aussi dans le but de militer pour l'encadrement législatif des séjours pour mineurs français à l'étranger.

Dans un communiqué en date du 12 février, Cédric Javault, le président de la société désormais dénommée simplement Cousins, indique le classement de l'affaire par le juge américain après la conclusion d'un accord entre l'avocat des victimes et ceux des assureurs. Il rapporte par ailleurs les propos tenus par Marc-Philippe Daubresse en 2010 alors ministre de la Jeunesse selon lesquels « l'enquête (administrative Ndlr) n'a pas révélé de manquements imputables à l'organisateur du séjour concerné ». Enfin, Cédric Javault rappelle sa disponibilité dans le cadre de la procédure pénale en cours en France pour répondre au magistrat chargé d'instruire le dossier.

Des déclarations qui n'ont pas manqué de faire réagir maître Sokol, avocat des familles et de l'association. « Contrairement à ce qui est indiqué par Cousins, la juridiction de Los Angeles n'était saisie que de l'aspect civil du dossier. Aucune plainte pénale n'a jamais été déposée par les familles de Léa et d'Orane devant cette juridiction. Le 31 janvier dernier, le magistrat (...) a simplement pris acte de la conclusion d'un accord entre les parties » sur le volet civil, indique-t-il par communiqué. « Une instruction à Nanterre est actuellement en cours pour homicide par imprudence ou négligence ainsi que pour des pratiques commerciales trompeuses », précise-t-il par ailleurs.

### Stupéfiantes conditions de travail rapportées

Pour l'heure, seules la monitrice qui conduisait le van et la directrice du séjour ont subi une interdiction administrative d'exercer de dix ans pour la première et à vie pour la seconde. « Nous souhaitons que l'ensemble de la chaîne de responsabilité soit remontée », affirme Nathalie Fusco, secrétaire de l'association Les amis de Léa et d'Orane, horrifiée par la lecture du témoignage de la directrice du séjour inscrit en 2010 dans une demande de recours gracieux sur la sanction administrative qui la frappe. La directrice y explique avoir été recrutée la veille, être partie sans contrat de travail, avoir dû régler sur sa carte bancaire personnelle les cautions pour les vans, avoir manqué de subsides



Nathalie Fusco, secrétaire de l'association. PHOTO MIGUÉ MARIOTTI

pour l'hébergement et le repas des enfants tout en constatant qu'ils détenaient des programmes du séjour différents qui avaient été communiqués aux comités d'entreprise de leurs parents. Payée 4 euros de l'heure, elle affirme dans ce document que le président de la société Cousins lui a proposé de signer un contrat *a posteriori*, ce qu'elle dit avoir refusé.

« Des faits inacceptables qui renforcent notre détermination à aller au bout de la procédure », assure Nathalie Fusco dont la révolte est ravivée par l'apparition d'un corbeau aux Pennes-Mirabeau qui vise la mère de Léa, l'accusant sur Internet et par courrier d'être motivée par l'appât du gain.

### Un corbeau plane sur les Pennes

« Trois plaintes ont été déposées. Cette personne s'expose à de très lourdes sanctions. Croire que des parents qui ont perdu leur fille agissent pour de l'argent, c'est vraiment lamentable. Faire payer les fautifs c'est avant tout leur infliger une sanction. L'argent sera mis de côté pour leur fille cadette. Quant à nous, membres de l'association - environ 400 -, nous sommes bien évidemment tous bénévoles », rappelle Nathalie Fusco, écoeuvée. Jointe par téléphone Mme Baldaccini, atterrée, ne parvient à dire qu'une phrase : « La personne qui fait ça a touché le fond ».

Pas de quoi décourager les Amis de Léa et d'Orane. « Ce n'est pas un corbeau qui ragote qui va nous empêcher d'agir. Nous tiendrons notre assemblée générale le 20 mars. Les parents vont être auditionnés par le juge. Nous espérons que la procédure pénale avancera en 2013 », annonce Nathalie Fusco. L'association poursuivra également son action pour une loi encadrant les séjours pour mineurs à l'étranger. « Nous avons été reçus le mois dernier par le chef de cabinet de Mme Fourneyron, ministre de la Jeunesse et Mme Buffet qui a rédigé une nouvelle proposition de loi en ce sens - celle de M. Kert avait été par trop rabaissée. On espère qu'elle sera appuyée par le ministère », conclut Nathalie Fusco.

LÉO PURGUETTE